

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Patrick Boulet

Date: 2026-01-20

À l'attention de l'Office des transports du Canada,

Par la présente, je vous sou mets mes commentaires concernant la demande d'autorisation de la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic. Bien que le projet mentionne 138 mesures d'atténuation, je considère qu'elles sont insuffisantes car elles manquent de mécanismes de **sanction**, de **surveillance indépendante** et de **garanties financières**.

Je demande à l'Office d'exiger les bonifications suivantes avant toute autorisation :

1. **Surveillance citoyenne indépendante** : L'instauration d'un comité de surveillance composé de citoyens et d'experts neutres (hydrogéologues), doté du pouvoir d'inspecter le chantier et de suspendre les travaux en cas de non-respect des normes environnementales.
2. **Garantie légale pour l'eau potable** : La création d'un fonds d'assurance ou d'une fiducie pour garantir le remplacement permanent des sources d'eau (puits) en cas de contamination ou de baisse de débit causée par les travaux.
3. **Modernisation technologique** : L'obligation d'utiliser des rails soudés en continu et des murs antibruit là où le tracé s'approche des résidences, afin de ne pas simplement déplacer la nuisance sonore vers de nouveaux secteurs.

Le passé de notre communauté exige que ce projet ne soit pas une « fatalité bureaucratique », mais un modèle de sécurité et de respect humain. Je vous demande de ne pas autoriser ce projet tant que ces mécanismes de redevabilité directe envers la population ne seront pas garantis.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.